



EXTRAIT DE PÉTITION (Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 62 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE les patients souffrant de troubles mentaux rencontrent des difficultés à maintenir une routine et à naviguer dans un système de soins complexe;

CONSIDÉRANT QUE les informations préalables sur les obligations des patients et des médecins concernant les plans de traitement sont souvent insuffisantes;

CONSIDÉRANT QUE les patients manquant leurs rendez-vous en santé mentale verront leur accès à d'autres services annulés s'ils manquent plusieurs rendez-vous;

CONSIDÉRANT QUE la non-présentation de documents requis peut entraîner des injustices telles que la perte d'assurance invalidité;

CONSIDÉRANT QUE l'accès insuffisant aux soins psychiatriques peut entraîner des répercussions sociales et économiques significatives;

CONSIDÉRANT QUE les mécanismes de recours établis pour obtenir des explications supplémentaires sur les décisions prises par les établissements de santé, tels que le Centre hospitalier St. Mary à Montréal, face aux décisions de cessation de services psychiatriques et/ou de faire appel à la réduction des soins sont souvent insuffisants.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec :

- De rendre disponibles toutes les lignes directrices administratives pertinentes et les « protocoles » régissant le traitement des patients psychiatriques;
- Que tous les établissements de santé, tels que le Centre hospitalier de St. Mary à Montréal, qui fournissent des services aux patients atteints de troubles mentaux révisent d'urgence, dans l'intérêt de tous les patients atteints de problèmes de santé mentale, des directives claires et transparentes régissant les obligations des patients et des praticiens médicaux dans tout plan de traitement.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.



Élisabeth Prass
Députée de D'Arcy-McGee



Date de signature de l'extrait



**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

**EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 62 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

WHEREAS many patients who suffer from mental health issues experience difficulties maintaining a routine and navigating a complex healthcare system;

WHEREAS prior information regarding the obligations of patients and physicians concerning treatment plans is often insufficient;

WHEREAS patients who miss their mental health appointments will be denied access to other services if they miss multiple appointments;

WHEREAS failure to provide required documents may result in injustices such as the loss of disability insurance;

WHEREAS inadequate access to psychiatric care can have significant social and economic repercussions;

WHEREAS established recourse mechanisms for obtaining further explanations on decisions made by health care institutions, such as St. Mary's Hospital Centre in Montréal, to discontinue psychiatric services and/or reduce care are often insufficient or not transparent.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

We, the undersigned, ask the Government of Québec to:

- Make available all relevant administrative guidelines and "protocols" governing the treatment of psychiatric patients;
- Ensure that all health care facilities, such as St. Mary's Hospital Centre, that provide services for mental health patients urgently review, in the interest of all patients with mental health issues, clear and transparent guidelines governing the obligations of both patients and medical practitioners in any treatment plan.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

**Élisabeth Prass
Députée de D'Arcy-McGee**

09.10.2024

Date de signature de l'extrait